

du Maire

adame, Mademoiselle, Monsieur,

Le premier trimestre de cette année 1999 s'est achevé et nous voici à quelques semaines d'une nouvelle saison touristique que nous espérons aussi favorable que celle de l'année dernière.

Le début d'année est une période toujours intense pour la Municipalité. La préparation du Débat d'Orientation Budgétaire et celle du Budget Primitif sont l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée, d'analyser les tendances, d'ajuster notre planification pluriannuelle, et de lister les perspectives pour l'année en cours.

Les services sont tous mobilisés autour de cette démarche essentielle et les élus sont appelés à s'investir en commission pour se livrer à ce travail d'inventaire, d'arbitrage et de prospective.

Nous avons à présent pris notre rythme de croisière et sauf incident de parcours difficilement prévisible, notre système de "pilotage" de la collectivité est totalement opérationnel. Chacun dans son domaine d'activité connaît les enjeux, les attentes et les réponses que nous pouvons apporter.

Chacun est désormais en mesure de déterminer ce qui peut être fait, ce qui doit être décalé, voire rediscuté.

Il nous appartient à présent de vous le faire partager et nous aurons ainsi atteint notre mission au service de notre commune et de ses habitants.

J'aurai l'occasion de vous faire un point complet sur les grandes lignes de ce budget 1999 dans le prochain numéro de cette "Lettre du Maire".

Le dossier qui accompagne ce numéro traite d'un sujet concernant toutes les couches de la population. C'est l'un des domaines majeurs de la gestion municipale : **le social**. Il s'agit d'un sujet peu aisé à traiter tant il fait appel à une multitude d'intervenants et qui impose autant d'aides et d'interventions.

Il est surtout le cadre d'expression d'une des valeurs fondamentales de notre société qui doit rester une constante dans nos actions : la solidarité. Cette solidarité entre générations, entre classes sociales est indispensable pour accompagner le développement harmonieux d'une cité et faire que chacun puisse y trouver la place qui lui revient.

Pour notre part, nous avons su éviter le piège de l'assistanat généralisé. Nous nous sommes résolument tournés vers la responsabilisation de tous les acteurs : intervenants et bénéficiaires.

Nous avons, comme à notre habitude, privilégié une démarche pragmatique, porteuse des réponses adaptées au contexte de notre Commune et aux véritables attentes de sa population.

Jean Pierre SERRA

Maire de Roquebrune sur Argens Conseiller Général

Bien à wous

Parlons vrai...



CO

es réponses aux questions que vous vous posez.

Des gorges de La Bouverie aux calanques des Issambres en passant par le Village millénaire.

VOIRIE - CIRCULATION- STATIONNEMENT

■ Carrefour N7 - route de La Bouverie :

Tous les travaux étant terminés, cet axe majeur est enfin sécurisé, depuis le rond-point sur la N7 jusqu'au carrefour de la D25. Nous avons ainsi répondu aux attentes de près de 4.000 de nos concitoyens, habitants du quartier de La Bouverie. Il nous reste à présent à faire classer cet axe dans la voirie départementale.

■ La route dite "de Marchandise":

Il s'agit du second axe de liaison entre le quartier de La Bouverie et la N7 vers le Village dont le revêtement est en mauvais état. Nous avions en son temps envisagé sa réfection, mais le coût global des travaux représente près de 5 millions de francs. Chacun comprendra qu'il n'est pas possible d'affecter à nouveau de telles sommes sur des travaux de voirie, après les 15 millions investis sur la route de La Bouverie. Nous allons cependant apporter une réponse provisoire à vos attentes par la pose d'un enrobé qui améliorera l'adhérence sur cet axe et le sécurisera. Nous attendrons 2 à 3 ans ensuite avant de lancer l'opération de réfection totale de la chaussée.

■ La création de places de stationnement :

Les travaux visant à la création de places de stationnement supplémentaires au cœur du Village, en face des écoles sont en cours. Ils seront terminés pour la fin du mois d'avril. Cet équipement illustre parfaitement notre politique d'acquisitions foncières stratégiques destinée à offrir à terme de nouveaux espaces publics. Pour le cas, cet espace contribuera à mettre en valeur le Village, en facilitant la circulation et le stationnement de proximité. Enfin, ce square sera dédié à Joseph LORENZI : I'un des résistants de notre Commune, mort pour la France.

■ La traversée du Village :

Le travail de réflexion animé par un groupe d'élus est en cours. Il n'est pas facile de concilier les attentes des piétons, des commerçants et l'obligation de fluidifier la circulation qui augmente de jours en jours.

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

■ La suppression des réseaux aériens (P.T.T. et E.D.F.) :

Une nouvelle tranche de résorption des câbles aériens est programmée (programme 1999-2000) dans le cœur du Village. Cela doit permettre la mise sous génoise des fils électriques et téléphoniques rue de l'Hôtel de Ville, rue Saint-Eloi, rue Jean Aicard, rue du Pin, rue Saint-Esprit, rue de la Valette, rue Gastinel et place du Rocher.

■ La Pinède :

Nos réflexions sont bien avancées, un urbaniste mettant en forme nos orientations. Nous entendons redonner à cet espace exceptionnel une double vocation - celle d'un espace privilégié pour l'accueil des enfants (écoles, crèche, centre de loisirs), et celle d'un lieu de culture, de loisirs et d'animation. La salle actuelle sera réaménagée pour devenir vers un véritable outil touristique et culturel. Il s'agit d'un projet ambitieux qui ne peut s'inscrire que dans la durée et se réaliser par phases progressives. La première tranche concernera la crèche et la salle de spectacles.

■ Le centre de vie de La Bouverie (commercial et administratif):

Une étude menée par le C.A.U.E est en cours. Elle vise à déterminer et évaluer les hypothèses d'aménagement de cet espace de façon à relier les centres commerciaux aux groupes scolaires, en étendant les places de stationnement et en créant un espace de vie autour d'une place publique.

Il n'est en aucun cas envisagé de réaliser des programmes de logements HLM comme le laisse entendre une rumeur persistante.

A ce sujet, il est important de préciser que les règles d'urbanisme en vigueur et à venir interdisent toute construction de ce type. La seule zone qui pourrait accueillir un habitat collectif est la zone centrale, propriété municipale sur laquelle aucun projet de ce type n'est à ce jour programmé ni même envisagé.

Il n'en demeure pas moins que nous devons réfléchir à des solutions adaptées aux attentes d'une partie de la population qui ne peut pas ou ne peut plus habiter dans des villas individuelles (les jeunes, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite,...).

L'assainissement sur le quartier des **Issambres**:

Il s'agit de l'un des domaines les plus consommateurs de budgets, en raison du retard

qui a été pris lors de la réalisation de la majeure partie des lotissements de ce quartier. Depuis près de 20 ans maintenant, la collectivité a investi des sommes considérables pour réaliser les ouvrages primaires (collecteurs côtiers, émissaires terrestres ou immergés, station d'épuration,...), dont certains en sont déjà à leur second renouvellement. L'élaboration du schéma directeur d'assainissement est en cours pour l'ensemble de la commune. Cependant et sans attendre celui-ci, nous avons d'ores et déjà décidé de procéder à des extensions et des créations de réseau d'assainissement. En relation avec les responsables d'associations qui œuvrent avec nous sur le terrain, nous avons déterminé les zones prioritaires concernées.

Enfin, nous sommes contraints de faire respecter les réglementations en vigueur et d'imposer à la totalité des propriétés des lotissements équipés du réseau de se raccorder effectivement.

■ L'entretien des voies et des réseaux dans les lotissements :

Tant sur La Bouverie que sur les Issambres, la démarche de concertation mise place avec les responsables des associations en charge des différents lotissements se poursuit afin de bien identifier les besoins et planifier nos interventions.

■ Le débroussaillement des zones à risques :

Nous nous conformons à la réglementation en vigueur et nous procédons régulièrement aux relances imposées par les services de l'Etat (O.N.F., D.D.A.F.,...). Nous avons fait des efforts importants pour protéger les zones habitées (450 hectares de pare-feu et interfaces forêt / zones urbaines). La Commune est amenée à faire l'avance des travaux de débroussaillement pour les parcelles qui ne disposent pas de structure juridique pour en assurer la gestion. Il s'agit d'un travail important, parfois incompris, mais indispensable pour assurer la sécurité des habitations en limite de zones boisées.

ÉDUCATION

■ Les transports scolaires :

En ce début d'année, nous avons été contraints à changer l'un des circuits de ramassage scolaire pour les enfants des écoles primaires et maternelles du quartier des Issambres. Les modifications apportées ont soulevé des objections de la part d'un certain nombre de parents. Après concertation et grâce à la compréhension des services du Conseil Général

(organisateur du circuit), des améliorations ont pu être apportées et répondre ainsi aux attentes des parents, démontrant ainsi que nos préoccupations visent tous les quartiers, avec la même attention.

Nous souhaitons rappeler que les transports scolaires sont gratuits sur notre commune, ce qui est très rare en France. Cela représente un coût de près de 1,5 MF par an pour la collectivité. Nous faisons tout pour assurer un service de qualité. Il n'en demeure pas moins que l'étendue du territoire, les grandes distances à parcourir à travers un habitat individuel dispersé, rendent notre tâche difficile.

■ La restauration scolaire :

Les services vétérinaires de l'Etat (en charge du contrôle des services de cette nature) nous ont signifié l'obligation de nous conformer à la nouvelle réglementation et de faire réaliser au plus tôt des travaux de mise aux normes des cantines scolaires de la commune. L'une d'entre elles aurait pu être fermée si nous n'avions pas immédiatement réagi. Nous avons donc minutieusement étudié les différentes solutions qui s'offraient à nous afin de prendre en compte les impératifs budgétaires, les besoins du service, l'état des matériels, l'état des locaux et les perspectives d'évolution. Les conclusions de ces études ont été présentées au Conseil Municipal de février au cours duquel nous avons pris la décision de confier à un prestataire la confection et la livraison des repas pour l'ensemble des restaurants scolaires, nos équipes assurant la remise en température et le service. Un appel d'offres va donc être lancé pour mettre en concurrence les différentes sociétés qui proposent ce type de prestation. Nous avons une fois de plus su concilier les intérêts financiers de la collectivité, la sécurité et le bien-être des enfants. volonté reste d'assurer une prestation de qualité au meilleur coût tout en répondant aux exigences de la réglementation.

VIE MUNICIPALE

■ Acquisitions foncières :

Cette année encore nous avons tenu à saisir un certain nombre d'opportunités et poursuivre notre politique d'anticipation foncière. Il nous apparaît en effet indispensable de préparer l'avenir et de nous rendre propriétaire d'espaces sensibles ou stratégiques. Nous avons ainsi acquis la chapelle Saint-Roch avec 3 hectares de terrain à l'entrée du village. De plus, nous avons fait acquérir par le

Conseil Général une propriété située à proximité du Rocher, destinée à accueillir la future maison du Rocher et de l'Argens, point de départ des circuits de randonnée à pied, à cheval et en VTT. Dès cet été, ce sera une base avancée des "éco-gardes" qui auront en charge la surveillance de tout le massif.

■ L'audit des services municipaux :

Courant février, les conclusions de cette mission conduite par le cabinet Arthur Andersen ont été présentées aux personnels et aux élus au cours de la réunion annuelle des agents de la collectivité. Au cours de cet audit, les agents communaux ont pu exprimer leurs attentes et faire valoir les qualités et les défauts de l'organisation actuelle qui ont été restitués de façon totalement transparente. Une seconde phase va prochainement permettre de procéder à la mise en place d'une nouvelle organisation, plus réactive, plus performante, prenant mieux en compte les attentes de nos "administrésclients". En outre, cette organisation sera porteuse d'avenir et d'épanouissement personnel pour tous les collaborateurs de la collectivité.

■ La salle multi-activités de La Bouverie :

Le cahier des charges a été finalisé après consultation des futurs utilisateurs. Le cabinet d'architecte a été désigné. Nous devrions avoir les premières esquisses du projet avant l'été. Sur ce dossier encore, il a fallu arbitrer entre les demandes des uns et des autres et les équilibres financiers à préserver. Les études sont bien avancées et la réalisation de cet équipement pourrait démarrer avant la fin de l'année.

SPORTS - TOURISME

■ L'espace nautique :

Cette année nous avons pris la décision d'augmenter la période d'ouverture de l'espace nautique afin de mettre cet équipement en phase avec les attentes de nos professionnels, de nos habitants, et de nos vacanciers. Une organisation mieux structurée est mise en place et un mode de fonctionnement résolument tourné vers le client a été arrêté. La vocation de "station voile" est donc affirmée. L'espace nautique doit devenir progressivement l'un des fers de lance de la politique municipale en matière de tourisme, de sport, et d'animation.

■ La pointe de l'Arpillon et la plage de San-Peïre :

Après maintes péripéties administratives nous arrivons dans la phase finale de ce projet. Les études sont à présent terminées. Le projet validé sera affiché en Mairie durant l'été. Cependant nous ne pourrons pas commencer les travaux avant cet été. En effet, nous sommes dans l'obligation de procéder au préalable à la révision de l'ensemble des parcelles concédées par l'Etat sur le domaine public maritime.

Ce site particulièrement sensible va être mis en valeur et offrir une image digne de notre littoral. Nous sommes cependant déçus de ne pouvoir réaliser le projet comme nous l'avions prévu. Il nous est en effet impossible d'agrandir la plateforme, la présence de posidonies (plantes aquatiques protégées) nous ayant fait opposer par les services de l'Etat un refus catégorique d'agrandir cet espace et d'augmenter la superficie de la plage dans les proportions que nous avions envisagées.

Nous allons cependant traiter les revêtements, stabiliser les talus, aménager les accès, supprimer les ouvrages inutiles ou dangereux, organiser la circulation sur la voie d'accès, reprendre la plage et augmenter les espaces réservés aux baigneurs.

Les travaux devraient pouvoir débuter à la fin de cette année et ces équipements livrés pour l'été 2000. Nous envisageons parallèlement la réfection totale du revêtement de l'immense mur qui longe la plage et soutient la promenade.

Dans cette affaire, nous mesurons amèrement que l'évolution des réglementations (certes indispensables pour éviter certaines erreurs commises en d'autres lieux) nous interdit la réalisation d'ouvrages qui auraient pu voici quelques années être réalisés très facilement à l'instar de ce qui a été fait dans les communes voisines et sur l'ensemble du littoral.

■ Le centre de Thalassothérapie :

Les travaux ont commencé, ils devaient être terminés pour le printemps 2000. Parallèlement, la réalisation du dispositif de pompage et de rejet de l'eau de mer nécessaire au fonctionnement de la Thalassothérapie est prévue pour le second semestre de cette année. Avec cet équipement majeur, notre station va prendre une nouvelle dimension. Nous espérons ainsi allonger la saison qui reste trop limitée à la période estivale.

A suivre...

la "Lettre du Maire"est éditée par la Ville de Roquebrune-sur-Argens Hôtel de Ville - B.P. 4 - 83520 Roquebrune-sur-Argens N°3, avril 1998 - Tirage : 8000 exemplaires - Dépôt légal à parution Directeur de la Publication : Yves SERRA Conception-Rédaction C.A.C. Mise en page et impression Sea'com / Groupe Riccobono - Le Muy